

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2025

Déploiement opérationnel de la seconde phase de l'initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) : le dépôt des dossiers est ouvert

Après le lancement de la seconde phase de déploiement de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), officialisé par la signature d'une convention entre Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne (BEI) en mai dernier, les bénéficiaires potentiels peuvent désormais se rapprocher des réseaux bancaires participants pour déposer leurs dossiers.

L'ensemble des banques partenaires (Arkéa, Banque Populaire-Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC) ont débuté le déploiement de cette seconde phase du dispositif, tant sur le plan de l'adaptation des systèmes d'informations, des opérations de promotion de la nouvelle offre que des actions de formation et de sensibilisation des équipes de proximité. **Les premiers prêts ont d'ailleurs déjà été débloqués sur la nouvelle enveloppe et l'instruction des dossiers s'est accélérée de manière importante dès la fin de l'année 2025.**

Le dispositif est accessible aux exploitations agricoles, aux candidats à l'installation en agriculture, aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité agricole ou dont à minima 50% du capital est détenu par une société à objet agricole ou aux sociétés holding.

Afin d'accompagner et de soutenir cette dynamique, **des réunions mobilisant l'ensemble des parties prenantes** (chambres d'agriculture, syndicats agricoles, comités interprofessionnels, Conseil Régional, banques partenaires, directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), mutualité sociale agricole, centres de gestion et de comptabilité, etc.) **seront prochainement organisées** conjointement avec le Fonds européen d'investissement (FEI) en sa qualité d'opérateur.

L'augmentation de l'enveloppe, à hauteur de 2 milliards d'euros supplémentaires, consacre le succès constaté lors de la première phase. Pour confirmer le fort effet de levier de cet instrument de garantie et amplifier cet élan, la contribution nationale de départ (54 millions d'€) a été abondée par la garantie de l'Etat pour la porter à 225 millions d'€, somme à laquelle s'ajoute la contribution européenne (45 millions d'€) versée initialement par le Fonds Européen d'Investissement Stratégique (FEIS).

Cette nouvelle enveloppe a pour ambition de proposer des prêts garantis par l'Etat à près de 15 000 agriculteurs au cours des prochaines années (régions métropolitaines et ultramarines), proposés à des conditions préférentielles. Ces prêts permettent de soutenir le financement d'investissements, corporels et incorporels, du capital d'exploitation (fonds de roulement lié aux investissements financés dans la limite de 30% du montant du projet), du foncier (jusqu'à 20% du montant du projet en cas d'installation et de reprise), de parts sociales et de matériel d'occasion.

Cette amplification matérialise la promesse, inscrite dans le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, de soutien à l'installation et à l'accompagnement financier à la prise de risques.

Qu'est-ce que l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) ?

L'objectif de l'INAF est de soutenir la création de valeur ajoutée et la transformation des systèmes de production. Pour y parvenir, les projets d'investissement financés visent notamment à :

- Renforcer le renouvellement des générations et l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Mieux répondre aux attentes des consommateurs en renforçant le développement des filières de qualité et en encourageant l'ancrage territorial et les circuits de proximité et en promouvant le bien-être animal ;
- Transformer les modèles agricoles pour une meilleure performance économique, sociale, environnementale et sanitaire ;
- Encourager la diversification des activités et ainsi les revenus agricoles ;
- Moderniser les équipements et infrastructures agricoles dans une logique de durabilité, de performance et de résilience.

Pour en savoir plus :

[Le ministère et le Fonds européen d'investissement amplifient leur soutien à l'investissement agricole à hauteur de 2 milliards d'euros](#)

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv